

Le gouvernement de Dieu

ME 1881 page 17

Le gouvernement de Dieu a toujours une approche un peu légale; il procède par des si (Jean 15). La conduite porte ses conséquences; mais Dieu n'est pas au bout de ses ressources. Il peut bénir, quoique d'une autre manière et même beaucoup plus. Pierre perdit l'occasion de confesser le Seigneur dans la cour du souverain sacrificateur. Mais plus tard, en lui confiant ses brebis, Jésus lui annonçait sa mort violente comme moyen de glorifier Dieu. «Tu ne m'as pas glorifié une première fois; eh bien! tu le feras d'une autre manière, et rien ne sera perdu. Il y aura une confession, et même une bien plus haute». Dieu peut donner quelque chose de meilleur; mais l'ancienne position est perdue.

Israël n'a pas voulu entrer en Canaan une première fois; tout de même il y est entré; et même Dieu lui a fait passer le Jourdain par un miracle bien plus grand, qui n'aurait pas en lieu sans cela. Ils ont été jugés dans le désert; mais Dieu a manifesté pour eux une grâce et une puissance bien plus grande. Dans son gouvernement, Dieu ne laisse rien impuni; il prend note de tout. *Le Père Saint* nous garde pour Christ, et parce que nous sommes à lui.

Le gouvernement est lié avec la responsabilité individuelle. Dieu laisse aller le monde, sauf qu'il y a la conscience naturelle qui reprend certaines choses. Mais la grâce nous châtie afin que nous ne soyons pas jugés avec le monde. 1 Pierre 4: 17, s'applique aux Judéo-chrétiens du temps de Pierre, et il s'accomplira encore après l'Eglise, dans le résidu juif. «Si Dieu ne laisse rien passer au chrétien, que fera-t-il au monde?» Cela regarde proprement les Juifs. Si Dieu a commencé avec les Juifs fidèles, que fera-t-il au reste de la nation? C'est ce qui eut lieu à la destruction de Jérusalem (voir Luc 23). — Hébreux 12: 5. *Ne méprise pas*, parce qu'il y a une cause du châtiment, savoir le péché. — 1 Pierre 1: 16. Parce que je suis propre, vous aussi soyez propres. C'est la sainteté de Dieu. La relation, c'est le Père (verset 17). Même en Israël c'était la grâce qui avait établi la relation. (Lévitique 20: 26).

Dans le fait, le châtiment est un acte de justice; mais dans la personne qui le fait, c'est un acte de grâce. Il est selon la règle de justice, mais il s'accomplit pour le bien de l'enfant. Dieu n'a pas changé sa nature propre de sainteté en faisant grâce. La grâce est même plus sévère que la loi. Il veut nous faire participer à sa sainteté; nous rendre conformes à Lui; c'est la plus grande grâce. Dès lors cela ne peut pas faire baisser la mesure de la sainteté. Il frappe aussi le principe mauvais pour atteindre les actes. L'écharde de Paul était un châtiment, il est vrai; et néanmoins c'était la souffrance pour Christ. Ce sont les deux caractères du châtiment, dont l'un est 1 Pierre 4: 17, et l'autre Hébreux 12. Dieu revendique les droits de la sainteté en vue de la grâce. Rien ne sanctifie plus et mieux que la grâce; au lieu que la loi ne fait que remuer le péché. Il faut insister sur la grâce, tout en n'oubliant pas d'en faire ressortir les conséquences sanctifiantes. Les rapports de Dieu avec l'âme sont

sur le pied de la sainteté. Même si une pensée mauvaise est gardée, il y a toujours quelque chose de perdu.